

## **Règlement de l'Offre de Parrainage EQUINOX**

### **Article 1 – Présentation de l'Offre de Parrainage**

La Société FIDUCIAL INFORMATIQUE, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.300.000 euros dont le siège social est au 41, rue du Capitaine Guynemer à Courbevoie (92400), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 317 288 389, organise une Offre de Parrainage intitulée « Offre parrainage EQUINOX » dont les modalités sont décrites ci-dessous.

### **Article 2 – Durée**

L'Offre de Parrainage débute le 20/02/25 et est valable sans limitation de durée. Toutefois, FIDUCIAL INFORMATIQUE se réserve le droit de suspendre ou de mettre un terme définitif à cette offre à tout moment, sans préavis.

### **Article 3 – Conditions subjectives de participation**

Cette Offre de Parrainage est réservée à toute personne physique ou morale exerçant le métier d'infirmier libéral et équipée d'un logiciel EQUINOX, située en France métropolitaine, Corse comprise, (ci-après le(s) « Participant(s) »).

Le Participant devra être à jour de ses règlements.

FIDUCIAL INFORMATIQUE se réserve le droit d'effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des Participants, dans le respect de la vie privée des Participants.

Pour les besoins du présent règlement, le terme « Filleul » désigne toute personne physique ou morale exerçant le métier d'infirmier libéral située en France métropolitaine (Corse comprise) et ayant été désignée comme telle par le Participant.

Il est précisé que le Participant et le Filleul ne peuvent en aucun cas être une seule et même personne. Le Filleul ne peut être parrainé qu'une seule fois. Le Participant peut quant à lui proposer plusieurs Filleuls, sans limite de nombre.

Toute participation frauduleuse sera automatiquement disqualifiée.

Les Participants ainsi que les Filleuls doivent impérativement avoir 18 ans révolus à la date de leur participation.

## **Article 4 – Conditions objectives de participation**

Pour bénéficier de l'Offre de Parrainage, les conditions suivantes doivent être remplies :

### **1. Engagement du Participant :**

Le Participant doit :

- a. Compléter le formulaire en ligne disponible à l'adresse Internet suivante :  
<https://news.fiducial.fr/equinox-offre-parrainage> ;
- b. Renseigner les coordonnées complètes d'un ou plusieurs Filleul(s) en remplissant tous les champs obligatoires du formulaire ;
- c. Valider le formulaire en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

Une fois ces étapes complétées, le Participant et le Filleul seront ensuite contactés par le service commercial de FIDUCIAL INFORMATIQUE.

### **2. Engagement du Filleul :**

Pour que l'Offre de Parrainage soit validée :

- a. Le Filleul doit signer un bon de commande pour l'acquisition et le paramétrage d'une nouvelle licence EQUINOX ;
- b. La commande doit être validée par FIDUCIAL INFORMATIQUE.

Est exclue l'intégration d'un nouvel infirmier sur une licence EQUINOX déjà existante.

Toute annulation de commande par le Filleul ou par FIDUCIAL INFORMATIQUE entraînera automatiquement la perte du bénéfice de la dotation prévue dans le cadre de l'Offre de Parrainage.

## **Article 5 - Dotations de l'Offre de Parrainage**

- Toute signature d'une commande par un Filleul, dans les conditions énoncées ci-dessus, permet au Filleul de bénéficier de 6 mois d'abonnements EQUINOX gratuits d'une valeur de 534€ TTC (soit 89€ TTC/mois).
- Toute signature d'une commande par un Filleul, dans les conditions énoncées ci-dessus, permet au Participant de recevoir une carte cadeau Illicado d'un montant de 150€.

FIDUCIAL INFORMATIQUE se réserve le droit de remplacer l'une des dotations par une autre de valeur équivalente.

## **Article 6 – Modalités d'attribution**

La dotation sera adressée au Participant, à l'adresse de livraison indiquée, par courrier, dans un délai de 4 à 6 semaines après validation du Filleul et la souscription de ce dernier au logiciel EQUINOX.

### **Article 7 – Limitation**

La dotation n'est ni reprise ni échangeable contre un objet ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra faire l'objet d'un remboursement total ou partiel. La dotation attribuée au Participant n'est pas destinée à la revente.

### **Article 8 – Données à caractère personnel**

Conformément aux recommandations de la CNIL, le Filleul destinataire du message sera informé de l'identité de son Parrain lorsqu'il sera contacté par FIDUCIAL INFORMATIQUE.

Les données du Filleul ne peuvent être utilisées qu'une seule fois : pour lui adresser l'offre commerciale ou l'annonce suggérée par le Parrain.

FIDUCIAL INFORMATIQUE ne pourra conserver les données du Filleul pour lui adresser d'autres messages que si elle a obtenu son consentement exprès.

Pour participer à l'Offre de Parrainage, les Filleuls doivent nécessairement donner leur consentement au traitement de leurs données personnelles.

Les Filleuls doivent communiquer les données personnelles suivantes : numéro SIREN, prénom, nom, adresse e-mail, téléphone et code postal. Ces données sont obligatoirement collectées et traitées pour participer à l'Offre de Parrainage. Ces données personnelles sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique par FIDUCIAL INFORMATIQUE en qualité de responsable du traitement. Les données ainsi recueillies pourront également servir à l'envoi de sollicitations commerciales et/ou de newsletters sous réserve de l'accord express du Filleul. Les données personnelles des Filleuls sont conservées pendant toute la durée de l'Offre de Parrainage et pendant une durée de trois (3) ans pour l'envoi de sollicitations commerciales et/ou le cas échéant jusqu'à la demande de désabonnement du participant à la newsletter.

Les destinataires des données personnelles collectées auprès des participants sont le personnel de FIDUCIAL INFORMATIQUE organisant le Parrainage (service marketing et administratif), le personnel du service commercial et leurs responsables hiérarchiques. Certains salariés de filiales du groupe auquel appartient la Société organisatrice peuvent avoir accès aux données personnelles notamment pour des raisons techniques, par exemple l'hébergement.

Les données personnelles des participants ne sont pas transférées en dehors de l'Union Européenne.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, chaque Filleul personne physique dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'effacement et à la limitation du traitement sous réserve de remplir les conditions fixées dans le Règlement susmentionné.

Ce droit s'exerce en écrivant un courriel à l'adresse email suivante : [contact.dpo@fiducial.net](mailto:contact.dpo@fiducial.net) ou un courrier à l'adresse postale suivante :

FIDUCIAL DPO  
38 rue du Sergent Michel Berthet  
69338 Lyon Cedex 09.

Si les Filleuls exercent un des droits mentionnés ci-dessus, FIDUCIAL INFORMATIQUE lui demandera de justifier son identité.

Tout participant qui exercera son droit d'opposition ou de suppression avant la date limite d'envoi du lot sera réputé renoncer à sa participation, les données personnelles collectées étant nécessaires à sa participation à l'Offre de Parrainage.

Enfin, chaque participant a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

### **Article 9 – Responsabilité**

FIDUCIAL INFORMATIQUE se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Offre de Parrainage, si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### **Article 10 – Application du règlement**

La participation à l'Offre de Parrainage implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement de ce dernier.

FIDUCIAL INFORMATIQUE sera en droit de modifier le présent règlement, notamment pour se conformer à l'entrée en vigueur de nouvelles lois et réglementations.

Le règlement de l'Offre de Parrainage est consultable en ligne sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://news.fiducial.fr/equinox-offre-parrainage>.

Il est adressé à titre gratuit à tout Participant qui en fait la demande à l'adresse suivante : FIDUCIAL INFORMATIQUE – Direction Marketing – 30, rue Sergent Michel Berthet – CS 50102 – 69266 Lyon.

#### **Article 11 – Citation du nom des Participants**

Les Participants sont informés que FIDUCIAL INFORMATIQUE se réserve le droit de citer le nom des Participants ayant rempli les conditions de participation permettant d'accéder à l'Offre de Parrainage.

#### **Article 12 – Cas non prévus et réclamations**

Tous les cas non prévus par le présent règlement et les éventuelles réclamations seront tranchés par FIDUCIAL INFORMATIQUE. Toute réclamation doit être formulée exclusivement par courrier à FIDUCIAL INFORMATIQUE – Direction Marketing – 30, rue Sergent Michel Berthet – CS 50102 – 69266 Lyon.

Tout litige relatif à l'interprétation, la validité, l'exécution ou la résiliation du présent règlement sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nanterre.